

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 17 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le MARDI 17 NOVEMBRE 2015 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 12 novembre 2015

Inscrits : 15 - Présents : 13- Votants : 14

Présents : Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN — Brice DURAND --- Yvan AUJOGUE - Jean-Christophe BOLAC - Xavier BOUET - Bruno GOUTTENOIRE – Dominique LE GOFF - Daniel MARTINEZ - Eliane PEROTTI - Bénédicte PRISSET - Audrey TUM –

Excusés : Joël BOST

Nathalie VIDAL pouvoir donné à Brice DURAND

Secrétaire de séance : Dominique LE GOFF

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un sujet à l'ordre du jour, savoir la .signature d'un avenant à la convention du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale.

DETAIL DES VOTES : POUR à l'UNANIMITE

1/ STATUTS DE LA CAVBS

Monsieur le Maire présente au Conseil les statuts de la CAVBS qui ont été approuvés par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 28/09/2015

Il les soumet à l'approbation du Conseil.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE les statuts de la CAVBS.**

DETAIL DES VOTES : POUR à l'UNANIMITE

2/ RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CAVBS.

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'activité 2014 de la CAVBS.

Il demande au Conseil de prendre acte de cette présentation.

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport d'activité 2014 de la CAVBS.

3/ TRANSFERT DE COMPETENCE DU PLU A LA CAVBS A COMPTEUR DU 1 JANVIER 2016 ET APPROBATION DE LA CHARTE DE GOUVERNANCE POUR 'ELABORATION DU PLUi.

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes de réflexion sur le transfert de compétence du PLU à la CAVBS.

Plusieurs réunions de travail ouvertes à toutes les 21 communes ont été tenues dont une qui s'est tenue à Jarnioux, au cours du premier semestre.

Un souhait s'est largement dégagé en faveur d'un règlement de collaboration des communes à l'élaboration du PLUi.

Un projet de document dénommé « Charte de gouvernance politique pour l'élaboration du PLUi a été élaboré.

Le Conseil communautaire doit lors d'une prochaine séance délibérer sur la restitution ou non aux communes de la compétence PLU qui s'exerce à ce jour uniquement sur les 4 communes de l'ex-CAVIL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour le transfert de la compétence du PLU à la CAVBS à compter du 1^{er} janvier 2016.

DETAIL DES VOTES : **POUR : 10**
ABSTENTION : 1 (Jean-Christophe BOLAC)
CONTRE : 3 (Yvan AUJOGUE, Xavier BOUET, Audrey TUM)

DONNE UN AVIS FAVORABLE quant à la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUi.

DETAIL DES VOTES : **POUR : 10**
ABSTENTION : 1 (Jean-Christophe BOLAC)
CONTRE : 3 (Yvan AUJOGUE, Xavier BOUET, Audrey TUM)

4/ SYDER : RETRAIT DE HUIT COMMUNES.

Monsieur le Maire indique que huit communes : MARCY L'ETOILE, CORBAS, MIONS, LISSIEU, QUINCIEUX, JONAGE, MEYZIEU et SOLAIZE ont manifesté leur intention de quitter le SYDER pour la seule compétence « éclairage public » du fait de leur intégration dans la Métropole.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le retrait du SYDER des communes de. MARCY L'ETOILE, CORBAS, MIONS, LISSIEU, QUINCIEUX, JONAGE, MEYZIEU et SOLAIZE

DETAIL DES VOTES : POUR à l'UNANIMITE

5/ INDEMNITES DES ELUS A COMPTE 1 JANVIER 2016.

La loi 2015-366 du 31 mars 2015 fixe de nouvelles dispositions quant aux indemnités des élus.

Dans la limite des taux maxima, le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux. Toutefois, dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'indemnité allouée au maire sera fixée automatiquement à son taux maximal prévu par l'article L.2123-23 du CGCT, sauf si le conseil municipal en décide autrement

Lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de maintenir le taux des indemnités des élus ainsi qu'ils ont été adoptés par la délibération du 15 avril 2014, savoir :**

Nom et prénom	Fonction	Montant de l'indemnité de fonction (en % de l'indice 1015)
De CHALENDAR Yves	Maire	30,00 %
CHAPPELAND Dominique	1^{er} adjoint	7,25 %
DESSAINTJEAN Agnès	2^{ème} adjoint	7,25 %
DURAND Brice	3^{ème} adjoint	7,25 %
AUJOGUE Yvan	Conseiller délégué	4,00 %

DETAIL DES VOTES : POUR : 9

ABSTENTION : 5 (Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN — Brice DURAND --- Yvan AUJOGUE)

6/ LOCATION DE LA SALLE DES FETES.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des problèmes générés par la location de la Salle des Fêtes. Mais conscient de la nécessité de maintenir une vie sociale dans la commune, propose au conseil de limiter aux seuls habitants de Jarnioux la possibilité de louer la Salle des Fêtes.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de louer la Salle des Fêtes aux seuls habitants de Jarnioux.**

DETAIL DES VOTES : **POUR : 10**
 CONTRE : 1 (Agnès DESSAINTJEAN)
 ABSTENTION : 3 (Dominique LE GOFF - Daniel MARTINEZ –
 Bénédicte PRISSET)

7/ PROPOSITION D'UN NOUVEAU REGISSEUR POUR LA SALLE DES FETES.

Madame Audrey TUM ayant donné sa démission de la commission Salle des Fêtes, il y a lieu de réétudier les modalités du suivi de l'occupation de cette salle.

Par ailleurs, il y a lieu de désigner un nouveau régisseur.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de proposer la nomination de Monsieur Xavier BOUET en qualité de régisseur de la Salle des Fêtes, et Monsieur Cyril CARRY en qualité de régisseur suppléant.**

DETAIL DES VOTES : POUR : 13
 ABSTENTION : 1 (Xavier BOUET)

8/ COUPE DE BOIS

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été envisagé de vendre une coupe de bois sur pied situé sur la parcelle B 319 de 67 a 35 ca.

Deux propositions ont été faites :

- L'une à 1.100 €
- L'autre à 900 €

Il est proposé au conseil de retenir la proposition à 1.100 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de vendre à M. Claude DUCHARNE moyennant le prix de mille cent euros la coupe de bois sur pied de la parcelle B 319 .**

DETAIL DES VOTES : POUR : à l'UNANIMITE

9/ COMMISSIONS MUNICIPALES

Certains conseillers municipaux ayant manifesté de quitter ou de changer de commissions de travail, il est décidé de réviser la composition des commissions mises en place lors de la séance du 15 avril 2014.

Le Conseil municipal prend acte des modifications suivantes :

- Commission Personnel communal
Retrait de BOUET Xavier

- Commission Information
Retrait de DURAND Brice

- Commission Salle des Fêtes, Parc et City stade
Retrait de TUM Audrey
Intégration de BOUET Xavier

- Commission Environnement et développement durable
Retrait d'AUJOGUE Yvan

Et de la dissolution de la Commission Numérique.

DETAIL DES VOTES : POUR : à l'UNANIMITE

10/ ELECTIONS REGIONALES.

Monsieur le Maire rappelle que les Elections Régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015, et qu'il y a donc lieu d'en organiser les modalités pratiques, notamment d'établir les présences pour la tenue du bureau de vote.

Un document est établi pour les présences des membres du Conseil pour la tenue du bureau de vote.

11/ SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la Commune au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale.

Il indique qu'un avenant à la convention passée en 2015, doit être signé au titre de l'année 2016.

Il dispose que :

ARTICLE 1

L'article 5 « participation » de la convention n° 13.05 est rédigé de la façon suivante :

La Commune de Jarnioux versera au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, au titre des missions temporaires effectuées au cours de l'année 2016, une participation de 529 €.

Une participation supplémentaire sera versée par la commune de Jarnioux dans le cas où celle-ci solliciterait la mise à disposition d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux. Les conditions et modalités de cette mise à disposition feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 2

Le présent avenant prendra effet au 1^{er} janvier 2016.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'adhérer au titre de l'année 2016 à la mission assistance juridique du CDG 69.
AUTORISE le Maire à signer ledit avenant
DECIDE d'ouvrir les crédits nécessaires.**

DETAIL DES VOTES : POUR à l'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES.

Plan de Prévention des Risques d'inondation.

L'Etat met en place un plan de Prévention des Risques d'inondation, qui sera communiqué aux communes afin que les habitants soient informés des risques pouvant exister. Une information et des préconisations et mesures à prendre seront portées à la connaissance de tous par différents moyens de communication, courant 2016.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Monsieur le Préfet du Rhône vient d'adresser à tous les Maires du département, afin de recueillir l'avis des conseils municipaux sur une liste de propositions relatives à l'élaboration d'un Schéma départemental de Coopération intercommunale (SDCI).

Le Maire précise que la CAVBS, qui a été consultée, a indiqué à Monsieur le Préfet qu'elle souhaitait, avant tout autre projet, que la mise en place de la CAVBS soit tout d'abord confortée.

Par ailleurs les maires des communes concernées ont demandé au Président de la CAVBS de prendre contact avec ses homologues des Communautés de communes mitoyennes à la CAVBS pour étudier les possibilités de travailler ensemble sur ce projet.

Ce projet est accessible sur le site de la préfecture, à l'adresse suivante :

<http://www.rhone.gouv.fr/> rubrique : Actualités (en page d'accueil)

Cette question, qui doit être étudiée avant le 9 janvier 2016, sera évoquée lors du prochain Conseil municipal.

Matériel Sono.

L'Association Festicats cesse son activité, et a décidé de faire don à la commune de matériel sono neuf. Une convention va être établie pour l'utilisation de ce matériel dans le respect des souhaits manifestés par l'Association quant à l'utilisation de ce matériel.

Le Maire et les membres du Conseil adressent leurs plus vifs et sincères remerciements à l'Association pour cette aide d'une importance certaine.

Venue d'un cirque.

Le cirque LOYAL a demandé à pouvoir donner des représentations les samedi 21 et dimanche 22 novembre 2015 à Jarnioux.

Un avis très favorable est donné à cette demande, qui permettra d'avoir une activité récréative supplémentaire dans la commune.

Télé-relevé des compteurs d'eau.

Il est actuellement procédé à l'installation des matériels (antenne et capteurs) permettant le relevé automatique des compteurs d'eau.

Fin de la séance à 22 h 30